

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 3529-2018/ARR/DJA

du : 02/10/2018

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressé	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté n° 2017-1041/GNC du 16 mai 2017 relatif au comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin » ;

Vu l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu le rapport n° 27143-2018/1-ACTS du 07 septembre 2018,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A l'article 41-2 de l'arrêté modifié du 18 juin 2014 susvisé, relatif au comité consultatif des produits pharmaceutiques à usage agricole (PPUA) et à usage « jardin », les mots : « *M. Philippe SEVERIAN, titulaire* » sont remplacés par les mots : « *M. Laurent DESVAL, titulaire* ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé.